

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le secrétaire général d'Amnesty International a été horrifié par le couloir de la mort de Pennsylvanie lors de sa visite aux condamnés Mumia Abu Jamal et Scott Blystone
Index FI : AMR 51/76/97

Au terme de la journée qu'il a passée en compagnie des condamnés à mort Mumia Abu Jamal et Scott Blystone, dont il a recueilli le témoignage, le secrétaire général d'Amnesty International s'est dit attristé et horrifié par la brutalité des conditions de détention décrites par les deux hommes.

« Le quartier des condamnés à mort de Pennsylvanie a l'apparence et donne l'impression d'une morgue », a déclaré Pierre Sané quelques minutes après avoir quitté la prison de très haute sécurité de Wagnersburg, en Pennsylvanie, qui est dotée des derniers perfectionnements techniques et où se trouve le "couloir de la mort" le plus important de l'État. « La haute technologie est omniprésente et vous ne voyez pas l'ombre d'un être humain. Dès le moment où les condamnés arrivent, l'État s'efforce de les tuer lentement, mécaniquement et délibérément – d'abord sur le plan spirituel, puis sur le plan physique. »

D'après les prisonniers, cette politique se traduit notamment par des passages à tabac infligés par les gardiens, des placements à l'isolement, la privation continue de certains privilèges, le recours à des mesures disciplinaires injustifiées et le harcèlement des visiteurs, qui se voient souvent interdire l'accès à la prison.

En outre, tant Mumia Abu Jamal que Scott Blystone ont fait part au secrétaire général de l'expérience traumatisante que constitue la réception d'un ordre d'exécution. Le premier a décrit les mesures de surveillance renforcée qui sont mises en œuvre à cette occasion : « Il y a six cellules, des cages aux cloisons en plexiglas. Au-dessus de la porte de chacune d'elles se trouve un boîtier contenant une caméra télécommandée, qui enregistre chacun de vos mouvements, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le gardien qui nous surveillait auparavant a été remplacé par une caméra impersonnelle. Cela fait partie du processus de déshumanisation. »

Scott Blystone a, quant à lui, déclaré à Pierre Sané : « Ils viennent dans votre cellule. Vous savez qu'ils apportent un ordre d'exécution, car ils sont extrêmement polis. Ils sont douze à venir vous chercher. Ils vous passent des menottes au poignet, une ceinture à la taille et vous attachent les chevilles. Vous entendez les battements de votre cœur pendant qu'ils examinent vos veines, pour s'assurer qu'elles supporteront la dimension de la seringue qui sera utilisée pour vous tuer. Ils prennent vos mesures pour le costume dans lequel vous serez enterré. Ils appellent les membres de votre famille et leur disent où ils pourront recueillir votre dépouille. »

Dès avocats de Pennsylvanie ont déclaré à Pierre Sané que le gouverneur signait ces ordres d'exécution prématurément, alors que les juridictions de l'État ne s'étaient pas encore prononcées sur les recours formés par les condamnés. « Cette procédure injustifiée équivaut à une forme de torture psychologique, a affirmé le secrétaire général. Chaque fois que le gouverneur signe un ordre d'exécution, une mère, une épouse, un frère reçoit un coup de téléphone lui annonçant la mort de celui qu'il aime. »

Pierre Sané s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que les gardiens avaient confisqué les notes que Scott Blystone avait rédigées avant leur entretien ; il y décrivait les violences physiques infligées par les gardiens et révélait l'identité de leurs auteurs présumés. « On a fait croire à Scott qu'il pourrait apporter ses notes lors de notre entretien, a déclaré le secrétaire général. Il est

maintenant terrifié à l'idée que les gardiens qui les ont lués vont exercer des représailles contre lui. »

Pierre Sané a ajouté qu'Amnesty International était en train d'alerter ses membres afin qu'ils écrivirent aux autorités pénitentiaires pour leur faire part de ces inquiétudes. En outre, il a indiqué que l'Organisation réexaminait en ce moment même le procès de Mumia Abu Jamal, afin de déterminer s'il avait été conforme aux normes internationales d'équité.

« Amnesty International conserve de sérieux doutes quant à l'équité du procès de Mumia Abu Jamal, qui a peut-être été entaché par le racisme profondément enraciné qui semble caractériser l'application de la peine de mort en Pennsylvanie », a souligné le secrétaire général.

Il s'est également indigné du fait que les personnes démunies qui encourrent la peine capitale, telles que Scott Blystone, ne bénéficient pas d'une assistance juridictionnelle adéquate, alors que leur vie est en jeu. Ainsi, l'avocat qui lui avait été attribué par la cour à l'origine n'était membre du barreau que depuis trois mois et n'avait jamais défendu une personne poursuivie pour meurtre précédemment ; en outre, il n'avait présenté aucun des éléments cruciaux établissant l'existence de circonstances atténuantes, qui auraient pu éviter la peine capitale à son client.

« Scott Blystone a été victime du système, comme d'autres personnes sans ressources continuent à l'être parce qu'elles ne peuvent obtenir une défense adéquate », a affirmé Pierre Sané.

Ces préoccupations l'ont conduit à demander avec insistance au gouverneur et à l'Attorney General de Pennsylvanie d'ouvrir une enquête exhaustive sur la manière raciste et inique dont la peine de mort est appliquée dans cet État, ainsi qu'à demander l'instauration d'un moratoire sur toutes les exécutions.

« Je ne peux croire qu'un gouverneur, un Attorney General ou un procureur de district, aussi fervent partisan de la peine de mort soit-il, puisse soutenir publiquement un système marqué par une telle partialité raciale et une telle iniquité », a déclaré le secrétaire général.

Après avoir visité le pénitencier d'État State Correctional Institution Greeng, Pierre Sané a pris la parole devant l'ordre des avocats de Philadelphie – le plus important de Pennsylvanie – qu'il a appelé à soutenir une résolution demandant l'instauration d'un moratoire sur l'ensemble des exécutions. L'Attorney General de Pennsylvanie, Mike Fisher, et des représentants des services du procureur de district de Philadelphie se sont élevés contre la motion proposée et ont nié que la peine de mort soit appliquée de manière inique dans cet État.

Pourtant, la motion a été adoptée à une écrasante majorité par le directoire de l'ordre. En appelant à l'instauration d'un moratoire, l'ordre s'est déclaré préoccupé par la possibilité que la peine de mort soit prononcée contre des accusés n'ayant pas bénéficié d'une assistance juridictionnelle adéquate, ainsi que par les disparités raciales observées dans l'application de ce châtiment l